

# SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

## REDISTRIBUTION DE PARTS DE PROVISION DE DIVERSIFICATION SUITE AU TRANSFERT DE PLUS-VALUES LATENTES EN PROVENANCE DU FONDS GARANTI EN EUROS

À l'occasion de l'envoi de votre dernier relevé annuel de situation, nous vous informons de la décision de l'Afer et de ses partenaires assureurs, Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite de mettre en œuvre, comme en 2017, le mécanisme réglementaire temporaire permettant le transfert d'une quote part des plus-values latentes du Fonds Garanti en euros vers le canton Afer Eurocroissance (décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016).

Le transfert effectué au titre de l'exercice 2017 a permis d'alimenter la Provision

Collective de Diversification Différée (PCDD) du support Afer Eurocroissance à hauteur de 2 984 150 €. Conformément à ce que prévoit la réglementation, cette provision a vocation à être distribuée aux adhésions investies sur ce support dans un délai de 8 ans maximum.

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une redistribution de 35% de cette provision a été effectuée le 7 février 2018 sous forme de parts de provision de diversification aux adhésions éligibles (1).

Le nombre de parts de provision de diversification attribuées est fonction du montant des primes nettes de frais restées investies sur le support Afer Eurocroissance au 31 décembre 2017, et de leur durée d'investissement sur le support Afer Eurocroissance durant l'année 2017.

Le calcul a été effectué selon la valeur de la part de la provision de diversification au 7 février 2018, jour de la distribution.

(1) Adhésions investies sur le support Afer Eurocroissance au 31 décembre 2016 et toujours investies sur le support au 7 février 2018 (jour de la redistribution).

### EN PRATIQUE, QUEL IMPACT SUR VOTRE ADHÉSION ?

De nouvelles parts de provision de diversification vous ont été attribuées, augmentant de manière immédiate le montant de l'épargne investie sur le support Afer Eurocroissance et améliorant ainsi les perspectives de rendement de votre investissement sur ce support.

Le détail du nombre de parts qui vous a ainsi été distribué apparaît dans votre relevé de situation provisoire ci-joint.

### Éclairage

Le nombre de parts de provision de diversification attribuées sur votre adhésion est obtenu par la multiplication de (1) par (2) : Nombre de parts à répartir entre les adhésions x Quote part de votre adhésion

1 • Calcul du nombre de parts à répartir entre toutes les adhésions = montant de la reprise de la PCDD divisé par la valeur de la part de la provision de diversification au 7 février 2018.

2 • Détermination de la quote part de votre adhésion = primes restant investies dans Afer Eurocroissance sur votre adhésion divisées par le montant total des primes restant investies sur le support Afer Eurocroissance.

### COMPRENDRE MON RELEVÉ DE SITUATION PROVISOIRE (ILLUSTRATION)

Les chiffres indiqués dans ce tableau sont un exemple fictif et ne correspondent pas à votre situation personnelle, détaillée dans le relevé de situation provisoire ci-joint.

| Date de valeur | Libellé des opérations                             | Mouvements sorties | Mouvements entrées | Dont provision mathématique | Dont provision de diversification |                 |          |
|----------------|--|--------------------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------|----------|
|                |  |                    |                    |                             | Valeur de la part                 | Nombre de parts | Montant  |
| 27/12/2017     | Épargne dans le support AFER EUROCROISSANCE        |                    | 24 505,94          | 22 751,61                   | 110,1526                          | 15,9264         | 1 754,33 |
| 07/02/2018     | Distribution AFER EUROCROISSANCE                   |                    | 239,91             | -                           | 124,8697                          | 1,9213          | 239,91   |
| 07/03/2017     | Épargne dans le support AFER EUROCROISSANCE        |                    | 26 468,54          | 24 302,56                   | 121,36                            | 17,8477         | 2 165,98 |
|                | Capital garanti de 25 871,16 € au terme 23/09/2025 |                    |                    |                             |                                   |                 |          |

Nombre de parts de provision de diversification distribuées

Valorisation de l'investissement dans le support Afer Eurocroissance après l'opération de redistribution

Nombre de parts de provision de diversification détenues après l'opération de redistribution

**Quelques rappels sur l'opération de transfert du Fonds Garanti en euros vers le canton Afer Eurocroissance au titre de l'exercice 2017 (extrait du document joint à votre relevé de situation 2017 envoyé en mars 2018)**

## OPÉRATION DE TRANSFERT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

- Montant de la collecte des contrats comportant des engagements donnant lieu à la constitution de provision de diversification : 51 635 460 €
- Montant de plus-value latente transféré : 2 984 150 euros
- Montant des plus-values latentes du Fonds Garanti en euros avant transfert : 4,200 milliards d'euros
- Montant des plus-values latentes du Fonds Garanti en euros après transfert : 4,197 milliards d'euros

Dans le cadre de cette opération de transfert effectuée au titre de l'année 2017, 0,07% des plus-values latentes du Fonds Garanti en euros ont été transférées vers le canton Afer Eurocroissance.

Avant le transfert effectué au titre de l'année 2017, le taux de plus-values latentes du Fonds Garanti en euros s'élevait à 9,96%. Après ce transfert, il s'élevait à 9,95%.

Ce transfert a ainsi engendré une diminution de 0,01% du taux de plus-values latentes du Fonds Garanti en euros.

### Qu'est-ce-que la plus-value latente ?

Un actif présente une plus-value latente lorsque sa cession dans les conditions de marché actuelles, si elle avait lieu aujourd'hui, générerait un gain financier par rapport à sa valeur inscrite comptablement. Cette plus-value est dite latente car elle n'est pas réalisée. La plus-value latente évolue avec les marchés financiers et n'est concrétisée qu'au moment de la cession de l'actif.

### En pratique, en quoi cette opération de transfert a-t-elle consisté ?

En pratique, une obligation de l'Etat français a été transférée, à sa valeur nette comptable, du Fonds Garanti en euros vers le canton Afer Eurocroissance, puis a été réévaluée au prix du marché. Le montant correspondant à cette plus-value a fait l'objet d'une dotation à la provision collective de diversification différée du canton Afer Eurocroissance. Le montant correspondant à la valeur nette comptable de l'obligation a été reversé au Fonds Garanti en euros.

### Quel est l'objectif de cette opération de transfert ?

L'objectif de cette opération est d'améliorer les perspectives de rendement du support Afer Eurocroissance sur les prochaines années.

### Quel est l'impact de ce transfert sur le Fonds Garanti en euros ?

L'impact sur le Fonds Garanti en euros est minime. En proportion de l'encours du Fonds Garanti en euros, ce transfert de plus-value représente 0,01%.

### Comment les sommes issues de ce transfert seront-elles redistribuées ?

Conformément à ce que prévoit la réglementation, les sommes issues de ce transfert ont été dotées en provision collective de diversification différée du canton Afer Eurocroissance. Elles seront redistribuées dans un délai de 8 ans maximum en provision de diversification, selon des modalités qui seront arrêtées conjointement par l'Afer et les coassureurs.

Conformément aux dispositions contractuelles, les reprises à la provision collective de diversification différée seront exclusivement affectées à la provision de diversification.